

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 9 mars 2021

modifiant l'arrêté du 11 février 2021 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2015-286 du 11 mars 2015 portant statut particulier du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature, le programme et la composition du jury des concours de recrutement d'inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

- Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 11 février 2021 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 11 février 2021 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de

l'action culturelle du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2021 est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« Spécialité musique :

- Madame Françoise TURIN-ARNAUD, inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, conseillère musique, direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. »,

Lire :

« Spécialité musique :

- Madame Florence FORIN, inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, conseillère musique et danse, direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est, site de Metz. »

Article 2


Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 mars 2021

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Denis DECLERCK